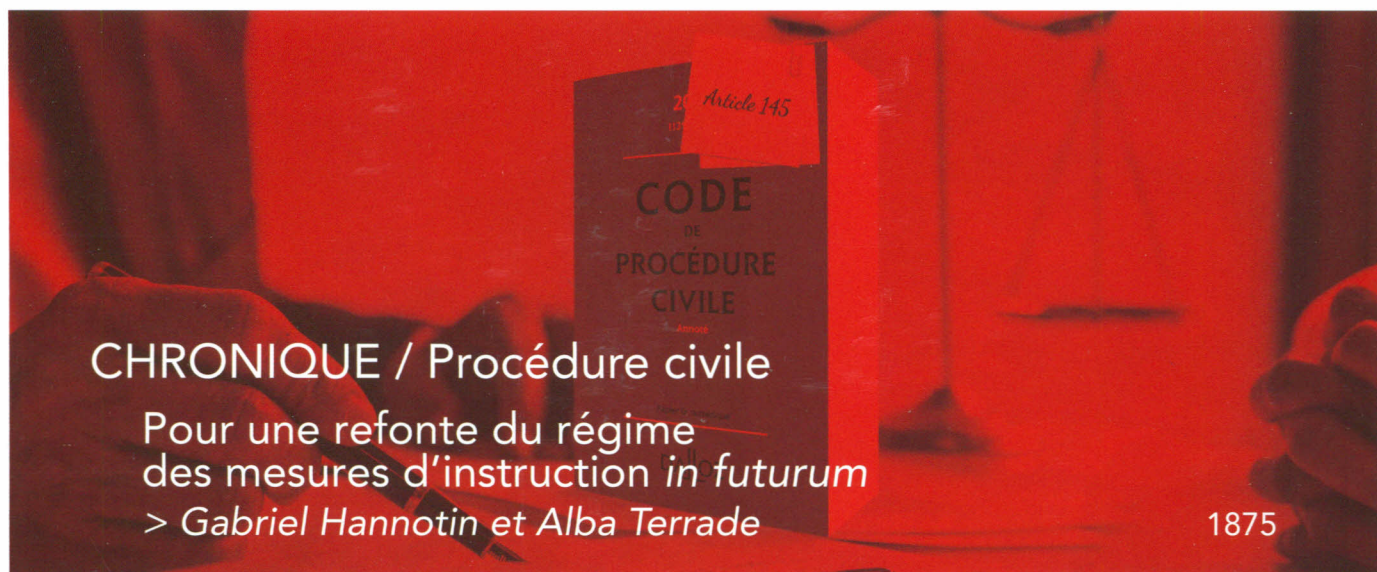


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
21 octobre 2021
n° 36 / 7925^e
pages 1865 à 1912



CHRONIQUE / Procédure civile

Pour une refonte du régime
des mesures d'instruction *in futurum*

> Gabriel Hannotin et Alba Terrade

1875

ÉDITORIAL

1865 Juger est un acte politique, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 1868 Responsabilité pénale (agent de police) : usage de son arme sur personne en fuite
- 1869 Permis de conduire (annulation pour alcoolémie) : délai d'obtention d'un nouveau permis
- 1870 Étranger (obligation de réacheminement) : constitutionnalité du régime
- 1871 Assurance vie (avoids) : constitutionnalité du régime
- 1871 Vigilance sanitaire : présentation d'un projet de loi
- 1872 Avocat (Alsace-Moselle, honoraires) : constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

1873 La dénaturation de l'article liminaire du code de la consommation, *Jean-Denis Pellier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

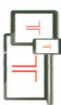
- 1879 **Panoramas** : Droit des sûretés, *Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers*
- 1890 Droit bancaire, *Didier R. Martin et Hervé Synvet*
- 1901 **Notes** : Fin de la saga *Luxleaks* devant la CEDH : vers un nouveau critère conditionnant la protection des lanceurs d'alerte, note sous CEDH 11 mai 2021, *Maxime Lassalle*
- 1905 La langue du testament olographe, note sous Civ. 1^{re}, 9 juin 2021, *Bernard Beignier*
- 1908 La nature juridique du contrat de travail à salaire différé, note sous Civ. 1^{re}, 7 juill. 2021, *Franck Roussel*

ENTRETIEN

1912 Anne Ponseille et Mustapha Afroukh – La persistance de l'indignité
des conditions d'accueil dans les locaux de garde à vue

DALLOZ

Version numérique incluse*



322136



31/35 rue Froidevaux...
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Octobre 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

1865

Juger est un acte politique



ACTUALITÉS

1868

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Responsabilité pénale (agent de police) :
usage de son arme sur personne en fuite,
Crim. 6 oct. 2021

Permis de conduire (annulation pour
alcoolémie) : délai d'obtention d'un nouveau
permis, Crim. 12 oct. 2021

1870

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (obligation de réacheminement) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 15 oct. 2021

Fiscalité

Assurance vie (avoirs) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 15 oct. 2021

Santé publique

Vigilance sanitaire :
présentation d'un projet de loi

1872

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (Alsace-Moselle, honoraires) :
constitutionnalité du régime,
Cons. const., 15 oct. 2021

POINT DE VUE

1873

La dénaturation de l'article liminaire du code de la consommation
(à propos de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021 relative à la garantie légale de conformité pour les biens, les contenus numériques et les services numériques)
par Jean-Denis Pellier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1875

Pour une refonte du régime des mesures d'instruction *in futurum*
par Gabriel Hannotin et Alba Terrade

PANORAMAS

1879

Droit des sûretés. Enfin la réforme !
septembre 2020 – septembre 2021
par Jean-Jacques Ansault et Charles Gijsbers

1890

Droit bancaire
juillet 2020 – juillet 2021
par Didier R. Martin et Hervé Synvet

NOTES

1901

Fin de la saga *Luxleaks* devant la CEDH : vers un nouveau critère conditionnant la protection des lanceurs d'alerte,
note sous CEDH 11 mai 2021
par Maxime Lassalle

1905

La langue du testament olographe,
note sous Civ. 1^{re}, 9 juin 2021
par Bernard Beignier

1908

La nature juridique du contrat de travail à salaire différé,
note sous Civ. 1^{re}, 7 juill. 2021
par Franck Roussel

1

2

3

ENTRETIEN

1912

Anne Ponseille et Mustapha Afroukh – La persistance de l'indignité des conditions d'accueil dans les locaux de garde à vue
(à propos des recommandations du 19 juillet 2021 du Contrôleur général des lieux de privation de liberté relatives aux conditions matérielles de garde à vue dans les services de police)

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

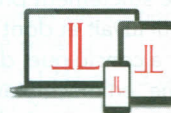
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur [Dalloz-Revues.fr](https://www.dalloz-revues.fr)